

AVIS D'ENQUETE

PUBLIQUE

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

Enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT CANNAT

Par arrêté n°18_CT2_023 en date du 15 mai 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Cannat.

La Métropole Aix Marseille Provence – Le Pharo, 58 Boulevard Charles Livon, 13 007 MARSEILLE – est le maître d'ouvrage responsable de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Cannat.

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Cannat du 13 juin 2018 au 13 juillet 2018 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille par décision n°E17000157/13 en date du 29 septembre 2017 a désigné Monsieur Vincent CASTIGLI en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête constitué du projet de PLU arrêté et de son évaluation environnementale, les avis de l'Autorité environnementale et des personnes publiques associées et un registre à feuillets non mobiles seront à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

- au siège de l'enquête publique situé au service Urbanisme de la commune de Saint-Cannat, localisé 14 place de la République aux jours et heures d'ouverture au public soit : lundi, mercredi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- au siège du Territoire du Pays d'Aix situé Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc, 13 626 Aix-en-Provence, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier de PLU et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre à feuillets non mobiles prévu à cet effet sur les lieux précités ou les adresser par écrit en Mairie de Saint-Cannat – Hôtel de Ville – Service Urbanisme, 14 place de la République 13 760 SAINT-CANNAT – à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique à l'adresse suivante : plu.saintcannat@ampmetropole.com

Le dossier d'enquête sera également consultable en ligne durant l'enquête publique sur le site Internet de la Métropole à l'adresse suivante : <http://www.agglo.paysdaix.fr>

Le commissaire enquêteur sera présent, pendant la durée de l'enquête publique pour recevoir les observations écrites et orales du public aux lieux, dates et heures suivants :

A la Mairie de Saint-Cannat, 14 Place de la République, 13760 Saint-Cannat :

- mercredi 13 juin de 8h00 à 11h30
- vendredi 15 juin de 8h00 à 11h30

- lundi 18 juin de 13h30 à 17h00

- samedi 23 juin de 9h00 à 12h00

- vendredi 29 juin de 13h30 à 17h00

- vendredi 13 juillet de 8h30 à 12h00

Au siège du Territoire du Pays d'Aix, Hôtel Boadès (rdc), 8 Place Jeanne d'Arc à Aix-en-Provence :

- le mercredi 04 juillet 2018 de 14h00 à 17h00

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence le dossier d'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif et au Préfet. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège du Conseil de territoire du Pays d'Aix et au Service Urbanisme de la commune de Saint-Cannat, ainsi que sur le site Internet du Territoire du Pays d'Aix (<http://www.agglo-paysdaix.fr>), pour y être tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence se prononcera par délibération sur l'approbation du dossier de Plan Local d'Urbanisme, il pourra au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées au siège du Conseil de Territoire du Pays d'Aix auprès de la Direction Adjointe PLUi et Proximité – 04 42 93 85 13 et au service Urbanisme de la commune de Saint-Cannat 14 place de la République 13 760 SAINT-CANNAT – ouverture au public : lundi, mercredi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 – 04 42 50 82 05)